



La Région a présenté lors de la session de décembre 2020 son projet de SRADDET soumis à la consultation publique.

Le CESER n'était pas matériellement en situation de rédiger un avis complet sur ce document en une dizaine de jours. Dans l'attente de ce document, qui devrait être présenté en mars, il a dans l'avis voté par le CESER rappelé un certain nombre de principes.

La CGT a voté la contribution du CESER.

LA CONTRIBUTION DU CESER ([TELECHARGEABLE SUR LE SITE DU CESER](#))

Tout en rappelant les contributions qu'il a votées depuis 2016, l'avis rappelle l'attention du CESER aux points suivants :

⇒ Le niveau **d'ambition** du SRADDET, et sa dimension stratégique.

Le schéma doit porter une vision politique, et anticipatrice au regard des défis à relever. Des ruptures importantes doivent être engagées, dès aujourd'hui, en particulier sur les enjeux environnementaux et sociaux

⇒ Le caractère **transversal** du SRADDET.

Le CESER vérifiera si le SRADDET contribue réellement à gommer les déséquilibres territoriaux, entre les grands centres urbains et le milieu rural et entre l'est et l'ouest de la région

⇒ L'approche **évolutive** du SRADDET.

⇒ Le caractère **opérationnel** du SRADDET

Le SRADDET ne doit pas s'apparenter à un catalogue de bonnes intentions

⇒ La vertu **pédagogique** du SRADDET.

Le SRADDET doit être lisible et appropriable par le plus grand nombre.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'ERIC BACHELOT

Le SRADDET aurait dû selon la loi Notre être adopté en 2019, il devrait l'être en Pays de la Loire après consultation publique fin 2021 ; un délai supplémentaire ayant été accordé en raison de l'abandon de l'aéroport de Notre Dame des Landes qui a visiblement constitué un traumatisme pour la majorité du Conseil Régional.

Ce schéma fait suite au SRADDT, adopté en 2008, il devient désormais SRADDET en étant complété d'un « E » pour **l'égalité** des territoires. Une égalité chère à notre organisation de salariés.

L'intitulé de la mission 2 régionale « Le combat pour l'équité territoriale » ainsi que la lecture attentive du projet lié au SRADDET qui réunit l'état des lieux synthétique du territoire, les enjeux ainsi que l'exposé de la stratégie régionale en matière d'aménagement du territoire, de politiques sectorielles, et de plusieurs documents graphiques et illustratifs, interrogent la CGT. La Région n'évoque que **l'équité** ou **l'équilibre** et non pas l'égalité. Or l'équité s'apparente à une « égalité flexible ». A partir du moment où celui qui décide est celui qui fixe le caractère juste ou injuste, l'équité ne peut qu'être un facteur d'inégalités croissantes. Bien sûr, les valeurs républicaines issues du souffle de la Révolution Française ont toujours revêtu un caractère d'objectif et d'utopie. Bien qu'elles ne soient pas totalement respectées n'est pas une nouveauté, et ce n'est pas une raison pour les considérer comme dépassées, voire archaïques surtout en cette période difficile où la république vacille, ses piliers doivent être consolidés. L'équité est à l'égalité ce que l'humanitaire spectacle est à la politique : un alibi afin de ne pas s'attaquer aux vrais problèmes et évincer ainsi de véritables solutions. Les missions partiales induisent des résultats partiels.

Ce schéma, intégrateur, transversal, concerté risque par **un manque de prescription** une difficile évolution au regard des mutations dont nécessitent les territoires. Aussi, la CGT portera une attention particulière au fascicule qui rassemble les règles générales à valeur prescriptive organisées en chapitres thématiques.

Une région unie n'est pas une région sans différences, mais une région sans frontières intérieures, sans quartiers ou parties de départements en déshérence. Les pôles de compétitivités et dorénavant les « clusters » participent à l'attractivité et **exacerbent la dynamique économique au détriment du social**. Or, pour la CGT, le jeu social ne doit pas s'exercer que sur les mécanismes structurels de la compétitivité et de la domination, mais bien dans l'égalité de traitement pour tous, au plan régional comme au plan national.

La CGT restera vigilante aux orientations générales et à la cohérence de la planification territoriale à toutes les échelles. Et bien que l'on sollicite les mobilités de chacun, ces déplacements souvent contraints. La **multimodalité** doit pouvoir être choisie par tous grâce à un maillage équilibré des services publics de déplacement. En effet, les points d'ancrages aux territoires des ligériens sont multiples: enseignement, centres de soins, culture, sports, loisirs, travail, retraite ; des lieux de vies où les citoyens, s'épanouissent, votent, souhaitent y mourir parfois. Faut-il rappeler ici que la démocratie n'existe pas sans territoires ?

Et enfin, la mise œuvre effective ne peut se faire sans l'adhésion de tous, au-delà de la contractualisation avec les institutions et pouvoirs qui structurent notre territoire, il va falloir solliciter l'adhésion des habitants. Le soutien aux **conseils de développement**, dont la composition doit refléter la représentativité des organisations, la mise à disposition d'espaces collectifs d'échanges citoyens pérennes sur les territoires seraient un gage supplémentaire de réussite à ce schéma et à la compréhension du modèle de développement dans lequel les

ligériens souhaitent s'engager, où la justice sociale, la santé, la régulation du commerce international, l'écologie peuvent former une nouvelle matrice de changement.

Pour la CGT, la **valeur intrinsèque de la vie**, ces valeurs incommensurables inhérentes à chaque humain se trouvent au cœur de tous les grands bouleversements progressistes, ce Schéma Régional d'Aménagement, Développement Durable, et d'Égalité des territoires dont l'adoption est prévue au 4^{ième} trimestre 2021 doit s'y inscrire.

La CGT partage les remarques de l'avis du CESER et remercie le rapporteur Antoine Charlot d'avoir pris en compte ses propositions. Elle votera cet avis.

QUELQUES EXPRESSIONS EN SEANCE

La **CFDT** rappelle pour s'en féliciter que le SRADDET sera peu prescriptif, et surtout incitatif. L'avis du CESER ne devra pas être maximaliste.

VOTES : L'avis a été adopté par 73 voix pour, 8 abstentions et 1 contre.